



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 45 - juillet/août/septembre - Supplément n°1

Directeur de publication : Edouard Krystoforsky - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 4ème trimestre - IPNS

**Suppressions de postes,
évaluation-notation,
arbitraire hiérarchique,
transfert IUFM/UPJV...**

DANS TOUS LES CAS :

**S'informer,
se défendre,
se mobiliser,**

NE PAS RESTER ISOLÉ(E)...

**Se syndiquer au
SNASUB/FSU !**

Vous trouverez dans cette publication le bulletin d'adhésion au SNASUB/FSU pour l'année 2007/2008.

Organisation syndicale des personnels de l'administration scolaire et universitaire (ASU), des personnels Ingénieurs, Techniques de Recherche et de Formation (ITRF) et des Bibliothèques, le SNASUB/FSU n'a pas d'autre but que la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qu'il représente.

Notre syndicalisme porte les revendications de tous les collègues bien-sûr, mais également les intérêts du service public d'éducation en particulier - de l'Ecole publique - et de tous les services publics en général.

Confrontés à un démantèlement des services publics et à une remise en cause des droits des salariés, nous devons opposer un projet solidaire, nous devons y opposer une riposte unitaire et résolue.

Se syndiquer, c'est faire le choix de la solidarité, c'est refuser de rester isolé(e) et tenter de ne pas subir les événements comme une fatalité.

*Philippe Lalouette,
secrétaire académique*

Le site internet du SNASUB académique vous informe : déjà plus de 24.000 connexions

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

**Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire**

Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr

Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr





COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNASUB-FSU

L'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE SAIGNEE A BLANC

L'administration de l'Education Nationale a subi quatre hémorragies successives, qui ont supprimé au total quelque 3 000 postes, sans compter le millier transféré vers les collectivités territoriales. Elle se verrait amputée une nouvelle fois à hauteur d'un millier de postes dans le budget 2008. Ce serait sa mort à très court terme.

En quatre exercices budgétaires - de 2004 à 2007 - avec la suppression de 3000 postes, c'est l'équivalent de cinq à six rectorats ou de quinze à vingt inspections académiques qui ont disparu, dont 400 à cette rentrée 2007. Cette nouvelle coupe claire correspondrait à la suppression supplémentaire de l'équivalent d'au moins deux rectorats ou d'une dizaine d'inspections académiques pour la rentrée 2008 ; personne ne peut croire que cela serait sans conséquences pour le système éducatif, pour le service rendu aux usagers, quant au périmètre et au contenu des missions.

Dans quelques jours, le Ministre ne manquera pas de dire que la rentrée est techniquement réussie. Cette rentrée a en effet été préparée par les personnels administratifs : ils ont fait en sorte que les enseignants soient nommés, rémunérés, que les élèves soient affectés, les bourses payées, les examens et concours mis en place, les mutations recensées et réalisées, les moyens pédagogiques répartis entre les établissements, les circulaires et directives multiples adressées aux intéressés, les organismes réunis à tous les niveaux. etc...

Bref, ils ont fait leur travail, que ce soit dans leurs services ou établissements du secondaire, comme dans le supérieur, dans l'ombre, sans reconnaissance, jamais revalorisés, malgré, leur grande conscience professionnelle, leur sens aigu du service public et dans le contexte d'une pression hiérarchique toujours plus forte, d'une souffrance au travail grandissante, d'une mise en concurrence accrue.

On ne parle vraiment d'eux que lorsqu'on veut supprimer des emplois, mais qui demain fera en sorte que l'acte d'enseignement puisse se réaliser, que l'enseignant et l'élève se rencontrent ?

Cette logique purement comptable condamne à mort la gestion publique de l'Education Nationale. Dans le cadre restrictif imposé, quelles missions faudrait-il supprimer, quels regroupements de services au détriment de l'élève usager serait-on obligé de réaliser ?

La revalorisation nécessaire des carrières, le rattrapage et le maintien du pouvoir d'achat du point d'indice ne passent pas par des suppressions d'emplois, nous le savons depuis longtemps.

Le SNASUB-FSU a demandé au Ministre de l'Education d'être reçu afin de pouvoir exprimer son indignation. Il fera en sorte d'informer et de mobiliser tous les collègues, le plus tôt possible, afin que le gouvernement revienne sur son projet de suppression de postes.

Fait à Paris, le 3 septembre 2007
Arlette LEMAIRE,
Secrétaire Générale du SNASUB-FSU

Contactez Arlette LEMAIRE, Secrétaire Générale du SNASUB-FSU

3/5 rue de Metz – 75010 PARIS

☎ 01.44.79.90.42/47 📠 01.42.46.63.30

snasub.fsu@snasub.fr

Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- **administration scolaire et universitaire ;**
- **personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;**
- **personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;**
- **personnels des bibliothèques (universités et Culture)**

NE PAS RESTER ISOLE(E) :

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,
SE MOBILISER,
SE SYNDIQUER...
AU SNASUB / FSU**

Permanences syndicales :

Tous les après - midis,
vous pouvez nous joindre au
03.22.72.95.02

au siège académique
du **SNASUB / FSU**
9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Une permanence est également tenue le
mardi après-midi au **local syndical du rec-
torat d'Amiens** au **03.22.82.37.47**

Les **collègues de l'Oise** peuvent contacter
Arnaud BEVILACQUA au **06.75.46.44.18.**

ou écrire à :
Local syndical FSU - SNASUB 60
Bourse du travail
Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL

Communiqué unitaire des organisations syndicales de la fonction publique :

**CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU -
Solidaires - CGC - CFTC**

Nos organisations s'étaient exprimées en juillet de façon unanime sur les attentes des agents des trois versants de la fonction publique autour de deux enjeux essentiels : l'emploi public et le pouvoir d'achat.

Elles constatent qu'elles n'ont reçu d'autre réponse que sarcasmes, approximations et mépris. Elles réaffirment leurs demandes qu'elles considèrent comme essentielles non seulement pour les personnels mais aussi pour l'efficacité des services publics et le développement économique et social.

Encore une fois, aucune réflexion ou discussion préalable n'a été conduite, les annonces de suppression d'emplois confirment que c'est une logique exclusivement comptable qui prévaut.

Par ailleurs, aucune réponse n'a été apportée à la demande de négociations salariales visant à assurer le maintien du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice.

Ce n'est pas la mise en oeuvre du « travailler plus pour gagner plus » qui pourra répondre à cette exigence. Cela risque au contraire d'alourdir les conditions de travail et de développer la précarité.

Le refus du maintien du pouvoir d'achat pour tous a déjà pour conséquence un minimum de rémunération porté au SMIC, et qui réduit encore davantage l'amplitude de la grille.

Les organisations syndicales de la fonction publique renouvellent leurs exigences :

- pour que s'ouvrent au plus vite des négociations portant sur la valeur du point d'indice commune à tous, les carrières et la reconstruction de la grille

- pour que les décisions en matière d'emploi public résultent d'un véritable débat sur les missions de service public

Les conférences annoncées par les ministres ne sauraient s'y substituer.

Le président de la république qui va s'adresser aux fonctionnaires doit prendre en compte ces attentes et y apporter enfin de véritables réponses.

Les organisations syndicales se réuniront de nouveau pour débattre de la façon de mobiliser les personnels et de s'adresser à l'opinion.

Paris le 24 août 2007



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2007 - 2008

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique

Trésorerie SNASUB FSU (D. Duchat)
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot 9, rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :		ANNEE DE NAISSANCE :	BULLETIN ENVOYÉ LE :	SECTEUR	STATUT
NOM :		<input type="checkbox"/> HOMME	<input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT	<input type="checkbox"/> BIB	<input type="checkbox"/> ASU
PRENOM :		<input type="checkbox"/> FEMME	<input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT	<input type="checkbox"/> CROUS	<input type="checkbox"/> BIB
VOS COORDONNEES				<input type="checkbox"/> DOC	<input type="checkbox"/> DOC
APPARTEMENT, ETAGE :				<input type="checkbox"/> EPLE	<input type="checkbox"/> ITRF
ENTREE, IMMEUBLE :				<input type="checkbox"/> JS	<input type="checkbox"/> Non titulaire
N°, TYPE, VOIE :				<input type="checkbox"/> RETRAITES	CATEGORIE
BP, LIEU DIT :				<input type="checkbox"/> SERVICE	<input type="checkbox"/> A
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :				<input type="checkbox"/> SUP	<input type="checkbox"/> B
TEL : PORTABLE :				<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> C
VOTRE ETABLISSEMENT				CORPS :	GRADE :
TYPE (collège, université, rectorat...) :				QUOTITE DE TRAVAIL :	Interruption d'activité (disponibilité, CP...) :
NOM :				COTISATION	
RUE :				$\left(\begin{matrix} \text{---} & + & \text{---} \\ \text{(indice)} & & \text{(NBI)} \end{matrix} \right) \times \text{---} \text{ (coefficient)}$	
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :				$\times \text{Quotité (ex : } x 0,8 \text{ pour } 80\%)$	
TEL PROFESSIONNEL : PAYS :				$\text{---} = \text{---} \text{ €}$	
Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :				Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.	

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

- > MONTANT DE LA COTISATION :€
- > MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5) :
- > DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : / 2007

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT		DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 3-5 RUE DE METZ 75010 PARIS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045	Etablissement	Code guichet
NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE		N° de compte	Clé RIB
<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....		NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
.....		NOM :	
.....		ADRESSE :	
.....		CP : VILLE :	

Agrafer votre RIB ici

DATE : SIGNATURE :